

106/213



Commission locale professionnelle

mandat Cordonnier provisoire 1915

COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE de LILLE.

Procès-Verbal de la séance du 14 Mars 1945

M.M. les membres de la Commission Locale Professionnelle de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mercredi 14 Mars 1945 à 17 heures 30 sous la présidence de M. BROUX, Conseiller Municipal délégué.

Etaient présents : M.M. BLANQUART, BROUX, DESCAMPS, DEUESNES ;
Mlle d'ESTREE, M.M. FOULON, LELEU, et
VANTROOST.

Excusés : M.M. ARNOULT, BOUTRY, DEDIEU, FONTAINE et ROUZE.

Absents : M.M. BAUCHE, BLANQUART Louis, DE BECKER, DEVERNAY
et HURET.

Assistaient également à la séance M.M. VANDENHENDE, Chef de Division, DE BAERE et FILLEBEEEN, Commis.

Le Président ouvre la séance et après appel des membres, donne la parole au rapporteur M. BLANQUART, remplaçant FONTAINE souffrant.

EXAMENS des DEMANDES de SUBVENTIONS de l'ETAT en FAVEUR des COURS PROFESSIONNELS et des COURS de PERFECTIONNEMENT.

Neuf demandes ont été déposées. Cinq relatives à des Cours Professionnels, quatre à des Cours de perfectionnement.

Les organismes qui, antérieurement à la guerre, avaient déposé des notices et n'ont pas renouvelé leurs demandes en 1945 sont :

- Foyer U.F.A. de préapprentissage, 24, rue Gauthier de Châtillon.
- Chambre syndicale des Typographes et Imprimeurs, 45, rue Léon Gambetta.
- Chambre syndicale de l'Ameublement, 116, rue de l'Hôpital Militaire.
- Syndicat des Fourreurs, 9, rue du Curé Saint-Etienne.
- Syndicat des Coiffeurs, 217, rue Solférino.
- Société d'Enseignement technique, Ecole d'Arts et Métiers, pour les conférences aux Ingénieurs.
- Oeuvres du Trousseau, Collège Technique de Jeunes filles.

Le tableau comparatif ci-après montre les efforts croissants faits par les organismes d'enseignement, technique pour améliorer leur organisation et se rapprocher du régime normal d'avant-guerre.

...../

	1939	1940	1941	1942	1943	1944
Elèves	4.939	2.885	2.341	3.003	3.599	3.785
Heures de cours par semaine	530	362	214	289	419	420 I.
Diplômes obtenus	198	71	84	195	194	197
Subventions demandées	256.500	232.870	154.873	201.000	329.000	365.000

Peu de critiques à faire dans l'ensemble sur la présentation des notices. Les remarques particulières seront indiquées à propos de chacune d'elles.

1945

4.117
466 3/4

784.807

COURS PROFESSIONNELS MUNICIPAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
DE GARÇONS DE LILLE

Institut DENIS DEDEROT - Boulevard d'Alsace - LILLE

(Obligatoires publics)

La notice est régulièrement établie avec états justificatifs certifiés exacts par le Service des Finances de la Ville.

A l'exception de certains cours (papetiers-relieurs, employés de textiles) qui n'ont pu être réouverts en raison des circonstances actuelles (personnel - matières premières). L'horaire est normal. D'autre part, suite au vœu émis le 9 Mars 1944 par la C.L.P., l'Administration Municipale a créé le cadre des Cours Professionnels Municipaux, des Cours préparatoires à l'examen du C.A.P. de base des professions de l'Electricité. Depuis le 1er Octobre 1944, les classes de 1ère et 2ème années de ces nouveaux cours fonctionnent normalement. La 3ème année sera ouverte en Octobre 1945.

ANNEE SCOLAIRE 1944-1945 :

-Nombre hebdomadaire d'heures de cours : 173 1/2 (162 en 1944-45)
-Nombre des élèves : 862 (911 - -)
-Nombre des auditeurs : 3287 (3222 - -)

HORAIRE HEBDOMADAIRE :

1. Pendant les heures de travail : les Mardis, jeudis, Samedis, de 14 h 15 à 17 h 15.

2. En dehors des heures de travail : le dimanche de 9 h à 12 heures.

-Prix de revient d'un élève : 513,88 (463,30 en 1943-44).

...../.....

-Résultats au C.A.P.

-Présentés ; 100 (1943 ; 75)

-Reçus ; 49 (1943 ; 50)

Ces résultats sont inférieurs aux résultats normaux par suite de l'interruption des cours en Mai 1944, motivés par les bombardements aériens,

(L'Institut Denis DIDEROT, centre des cours, a été atteint par 7 bombes le 22 Juin 1944).

et du report en Novembre 1944 de la Session ordinaire du C.A.P. Les Candidats se sont présentés à cet examen après 5 mois d'absence sans avoir repris contact avec les Cours.

De plus, avant l'arrêt obligatoire en Mai 1944, certains apprentis avaient été requis par l'autorité ennemie et avaient de ce fait fréquenté irrégulièrement les cours durant les dernières semaines. Ces éléments défavorables aux candidats ont encore été aggravés par la mise en application en cette période troublée de la nouvelle réglementation CAP fixée par l'arrêté ministériel du 17 Décembre 1943. (épreuves nouvelles de français - le calcul - Modification du rapport des coefficients attribués aux épreuves pratiques et théoriques.

BUDGET 1944

Dépenses ; 443.073

Recettes ; 443.073

Etat ; 70.000
Ville ; 237.996
Subv. taxe ; 135.077

BUDGET Prévisionnel 1945

Dépenses ; 825.362

Recettes ; 825.362

Etat ; 337.681
Ville ; 337.681
Subv. taxe ; 150.000

L'augmentation prévue des dépenses est due ;

1. à la création de cours nouveaux (Français - Hygiène - Législation - prévention des accidents) imposés par la nouvelle réglementation du C.A.P. (arrêté du 17 Décembre 1943).

2. du développement normal ;

- des cours commerciaux pour employés de bureau ouverts en Octobre 1943 (arrêté du 16 Avril 1942)

- des cours pour apprentis-électriciens ouverts en Octobre 1944

3. à la hausse des matières premières et de l'outillage.

4. au rajustement des traitements du Personnel - Les taux fixés en 1932 ne correspondent plus aux conditions économiques actuelles.

5. à l'augmentation des frais des examens du C.A.P. du Groupement de Lille entièrement à la charge du budget des Cours.

Le Conseil d'Administration de la Ville de Lille ayant estimé dans sa réunion du 17 Avril 1944, que la demande de subvention d'Etat pour le fonctionnement des Cours Professionnels Municipaux devait être au moins égale à 50% du montant des dépenses, la Ville de Lille sollicite pour 1945 une subvention d'Etat de 337.681 Frs égale à la participation de la Ville.

...../.....

La Commission donne un avis favorable pour une subvention de 337.681 francs.

0
0 0

COURS PROFESSIONNELS MUNICIPAUX de JEUNES FILLES
Collège Technique de Jeunes Filles, 11, rue de Thionville, LILLÉ.

La notice est régulièrement établie avec états justificatifs des dépenses.

Les cours assurent la préparation aux C.A.P. : employé de bureau - Commis de comptabilité - Secrétaire sténo-dactylographe - couturière - lingère brodeuse - modiste - enseignement ménager.

Ils ont lieu les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, de 17 heures 30 à 19 heures 30 - les samedis de 13 heures 30 à 19 heures 30 - Dimanches de 9 heures à 12 heures.

Le nombre d'heures de cours par semaine est de 58 1/2 (en 1943 57 1/2).

Le nombre des élèves 709 (en 1943 : 713).

Celui des auditrices 922 (en 1943 : 895).

Ces auditrices sont réparties par âge et par professions.

Ces renseignements étant demandés pour les élèves inscrites et non pour les auditrices, il serait peut être opportun, pour éviter une demande de renseignements complémentaires de la part de l'Administration Centrale de compléter cette partie de la notice.

Résultats du C.A.P. 1944 :

- Présentées : 44 (1943 : 50)

- Reçues : 30 (1943 : 39)

En raison des circonstances :

1.- Le C.A.P. d'Enseignement ménager n'a pu avoir lieu, les produits alimentaires nécessaires à l'exécution des travaux pratiques n'ayant pu être trouvés.

2.- 2/3 des candidates inscrites en Mai se sont présentées à l'examen reporté en Novembre 1944.

BUDGET 1944 -

- Dépenses : 128.609

- Recettes : 128.609

- Etat	: 35.000.--	} 128.609
- Ville	: 71.952.80	
- Taxe	: 21.656.20	

...../

BUDGET Prévisionnel 1945

- Dépenses 282.000
- Recettes 282.000

Etat : 100.000 {
Ville : 142.000 { 282.000
Taxe : 40.000 }

L'augmentation des dépenses est motivée par :

- 1.- La hausse des matières premières.
- 2.- L'application de la nouvelle réglementation des C.A.P. commerciaux (arrêté du 16 Avril 1942)
C.A.P. Industriels et d'enseignement ménager (arrêté du 17/12/1943)
- 3.- Le rajustement des traitements attribués au Personnel des Cours

La ville de Lille sollicite une subvention d'Etat de 100.000 Francs (demandée en 1943 : 65.000, - accordée : 35.000) Sa participation étant de 142.000 frs.

La Commission donne un avis favorable pour une subvention de 100.000 frs.

----oO----

COURS PROFESSIONNELS DE L'UNION DES SYNDICATS LIBRES FEMININS
4, rue des Buisses Lille (Facultatifs privés).

La demande est régulièrement établie avec états certifiés et pièces justificatives, sauf celles des dépenses réglées comptant. Les documents relatifs aux dépenses communes aux Cours et à l'Ecole Professionnelle " LA RUCHE " et entre lesquelles une ventilation est faite, peuvent être consultés au siège des cours.

- Année Scolaire 1944-1945 -

- Nombre hebdomadaire d'heures de cours 36
- Nombre des élèves 218 (191 en 1943-44)
- Nombre des auditeurs 540
- Nature des cours : Français, Mathématiques, Commerce et comptabilité, Correspondance commerciale, Sténo-dactylographie, Anglais Allemand, Législation, Coupe et couture, Modes.
- Prix de revient d'un élève : 183,65
- Résultats au C.A.P.

- Présentées : 32 (41 en 1943)
- Reçues : 23 (25 en 1943)

- BUDGET 1944 (1.10.43 au 30.9.44)

- Dépenses : 40.037.40 (en 1943 : 42.009.30)
- Recettes : 40.037.40

Etat . La Subvention de 5.000 frs est parvenue trop tardivement pour être inscrite au Budget.

Ch. des Métiers. La subvention de 2.000 frs est parvenue trop tardivement pour être inscrite au Budget.

Union Syndicats libres : 18.816,40
Droits d'inscription élèves : 11.070
Subvention taxe : 10.151

Budget Prévisionnel 1945

- Dépenses : 55.300 - (en 1944 42.500)
augmentation motivée par les conditions économiques)

- Recettes :

Etat	: 8.000(
Groupement	: 13.300(
Droit inscript.	: 15.000(55.300
Ch. des Métiers	: 4.000(
Subv. Taxe	: 15.000(

auxquelles il faudrait ajouter les subventions d'Etat (5000) et ch. des Métiers (2000) reçues trop tardivement pour être portées au budget des recettes 1944.

La subvention d'Etat demandée en 1945 est de 8.000 frs
(En 1944 - demandée 6000 - en 1943 - demandée 8.000
accordée 5000 " accordée 6.000

La Commission donne un avis favorable pour une subvention de 8.000frs

---00e---

COURS PROFESSIONNELS DE L'UNION FRANCAISE DE LA JEUNESSE

19, rue des Poissonceaux - LILLE

- Facultatifs -publics.

La Notice est régulièrement établie avec pièces justificatives de dépenses. Conformément au désir exprimé l'an dernier par la C.L.P. ces documents ont été classés suivant les différents articles du Compte de gestion et un bordereau récapitulatif a été établi.

ANNEE SCOLAIRE 1944-1945

- Nombre hebdomadaire d'heures de cours : 43
- Nombre des élèves III6 (G.350 - F. 766)
(en 1943 : 786)
- Nombre des auditeurs I279

La comparaison de ces deux nombres : III6 et I279 permet de supposer qu'en principe un élève ne fréquente qu'un seul cours. Fait non compatible avec la préparation au C.A.P.

Les résultats obtenus en 1944 au C.A.P. l'indiquent également,

Présentés : 2
Reçus ; Nombre non indiqué.

En réalité l'U.F.J. poursuit, depuis plus de soixante ans, ainsi qu'il est noté dans la lettre de demande de subvention, un enseignement post-scolaire comprenant une part d'Enseignement technique et s'adressant à des jeunes gens ou filles dont la plupart (614) ont plus de 18 ans. Cette part explique et justifie la demande de subvention d'Etat au Titre d'Enseignement Technique.

Les cours sont toujours très variés :

Français, Arithmétique, Algèbre, Dessin géométrique,
Anglais, Espagnol, Espéranto.
Comptabilité, Sténo-Dactylographie
Coupe, Couture, Broderie.
Electricité industrielle.

- Prix de revient d'un élève : Frs 59,13

BUDGET 1944 (1.10.43 au 30.9.44)

- Dépenses	:	24.411	} excédent : 774
- Recettes	:	25.185.32	
Ville	:	6.500	} 25.185.32
Droits d'inscription élèves	:	19.985.80	
Divers	:	1.699.52	

La subvention d'Etat accordée en 1944 n'est pas portée au Chapitre des Recettes. Il est probable qu'elle a été encaissée après la clôture de l'exercice. Dans ce cas, elle devrait figurer dans le budget prévisionnel 1945 des Recettes.

BUDGET prévisionnel 1945

- Dépenses	:	66.000	- les motifs d'augmentation ne
- Recettes	:	66.000	sont pas indiqués.
Ville	:	12.000	} 66.000
Droits d'inscription	:	16.600	
Divers	:	1.500	
Subvention Etat	:	35.126	
Excédent recettes 1944	:	774	

La subvention demandée pour 1945 est : 35.126

en 1944 - demandée : 40.000
 } accordée : non connue

La Commission donne un avis favorable pour une subvention de 35.126 Frs

-oOo-

COURS PROFESSIONNELS DE BOUCHERIE
9 rue Thiers - Lille

Ces cours créés en application d'un arrêté ministériel du 18 Août 1942 sont placés sous la Direction de M. A. ROGEAU boucher, 4 rue des Stations, Lille.

Depuis le 1er Octobre 1944, ils ont lieu :

- 1 - Cours théoriques - au Collège Technique - Institut Denis Diderot à Lille.
- 2 - Cours pratiques - Abattoirs de Lille - Ets CABY à Saint-André-lez-Lille.
 ous les mercredis de 9 à 12 - de 14 à 18 h. du 1.10 au 15.7

...../

L'enseignement comprend :

1. général - Français, Correspondance commerciale, Morale, Arithmétique, Comptabilité, Hygiène.
Législation.
2. éducation physique - natation.
3. Technologie relative au métier.
4. Travaux pratiques - abatage, découpe.

Les programmes identiques en principe à ceux de Paris sont adaptés aux conditions régionales - Les cours comportent 4 années d'études (3 préparatoires au C.A.P. - I de perfectionnement).

ANNÉE SCOLAIRE 1944-45

- Nombre hebdomadaire d'heures de cours : 22 ½
- Nombre des élèves : 221 (en 1943 : 170)
- Nombre des auditeurs : 994
- Prix de revient d'un élève : 280 Frs
- Résultats du C.A.P. 1944 (créé par arrêté ministériel du 16 Mars 1944)
 - Présentés : 45
 - Reçus : 35

BUDGET 1944 (1.10.43 au 30.9.44)

- Dépenses : 47.608,20
- Recettes : 49.718,55

Etat - subvention de 3.000 Frs portée pour mémoire, encaissée après la clôture de l'exercice

Groupement	: 27.000,--	}	49.718,55
Droits d'inscription	: 500,--		
Divers	: 5.792,75		
Reliquat exercice précédent	: 16.425,80		

BUDGET prévisionnel 1945

- Dépenses : 180.000
- Recettes : 180.000

Reliquat exercice précédent	: 2.110,--	}	130.000
Subvention Etat	: 40.000,--		
Groupement	: 98.890,--		
Droits d'inscription	: 20.000		
Dons et legs	: 4.000		
Chambre des Métiers	: 10.000		
Divers	: 5.000		

Le budget prévisionnel est établi dans le but de fournir les ressources nécessaires à l'organisation rationnelle des cours et à la réalisation méthodique de l'apprentissage dans la corporation de la boucherie, question qui jusqu'alors avait été complètement méconnue dans les Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Dans l'exposé des motifs de sa demande de subvention d'Etat; la Fédération des Syndicats de la Boucherie du Nord et du Pas-de-Calais indique :

...../

- que les premiers résultats obtenus, sanctionnés par un examen officiel de C.A.P. de boucher, sont très encourageants.

- que le nombre des apprentis inscrits (221) s'accroît chaque année. Les nombreuses demandes de renseignements reçues, permettent de penser qu'avec des communications améliorées, la rentrée d'Octobre 1945 sera très fournie.

- et que par suite, l'initiative qu'elle a prise doit être continuée et développée.

Elle a le ferme désir de poursuivre cette oeuvre éminemment utile et pour atteindre ce but, sollicite une subvention d'Etat de 40.000 égale aux 2/9 des dépenses prévues.

- En 1944. Subvention demandée : 15.000
" accordée : 3.000

La Commission donne un avis favorable pour une subvention de 40.000 Frs.

-oOo-

COURS de PERFECTIONNEMENT des MONTEURS-ELECTRICIENS

de la Société Industrielle du Nord
116, rue de l'Hopital Militaire LILLE

La notice est régulièrement établie. Les dépenses sont justifiées par un état récapitulatif de 16.945,10 non signé, sur papier à en-tête de la Société Industrielle.

Les cours ont lieu à l'INSTITUT ELECTRO-MECANIQUE, 14 Bd Louis XIV, chaque lundi de 18 à 19 Heures 15. Les exercices pratiques des Mercredis et Vendredis (17 Heures 45 à 19 Heures 15) suspendus faute de moyens de chauffage, doivent reprendre.

Au 1er Octobre 1944, le nombre des élèves était de 110 (en 1943 : 130 - en 1939 : 125) mais au 1er Février 1945, il avait été recueilli 130 fiches d'inscription.

↳ professions de l'électricité ou voisines : 75
-sans profession ou professions diverses : 55

Résultats du Concours de Récompenses de la S.I.

1944 - 2 médailles d'argent
- 4 " bronze
- 5 mentions "honorables"

BUDGET 1944 (1er Janvier 1944 au 31 Décembre 1944)

- Dépenses : 16.945,10
- Recettes : 20.771,89

- reliquat exercice précédent : 9.969,89 (-
- taxe d'apprentissage : 10.802,-- (20.771,89

.../...

BUDGET PREVISIONNEL 1945

- Dépenses : 28.150
- Recettes : 28.150
 - reliquat exercice précédent : 3.926,79
 - subvention Etat 1944 : 8.000,--- encaissée
 - " " 1945 : 8.000,--- tardivement
 - taxe d'apprentissage : 8.323,21

M. RCUELLE, Directeur des Cours demande qu'une subvention aussi élevée que possible soit maintenue, de façon à faire face dès que possible aux dépenses indispensables (pénurie de matières et produits finis, remise en état du matériel et du mobilier dans les locaux libérés de l'occupation ennemie, organisation de travaux pratiques pour les élèves du Cours Supérieur).

La subvention d'Etat demandée en 1945 est de 8.000 Frs.

- En 1944 - demandée : 8.000
- accordée : 8.000

La Commission donne un avis favorable pour une subvention de 8.000 Frs.

-oOo-

COURS de PERFECTIONNEMENT du CENTRE d'ETUDES et de DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE

18, rue de Brigade LILLE

La notice est régulièrement établie. Les dépenses non justifiées (2.571,10 - 1.680,10 = 891) sont celles réglées comptant.

Les cours gratuits ont lieu chaque jeudi de 19 à 21 Heures (2 heures par semaine) à LILLE, rue Macquart n° 3.

Le nombre des élèves est de 19, il est égal à celui des auditeurs; 1 cours par semaine.

Le prix de revient d'un élève est de 135 Francs (en 1944, il était de 107 Frs).

BUDGET 1944

- Dépenses : 2.571,10
- Recettes : 3.188,50
 - Reliquat exercice précédent : 153,50 (
 - Etat : 1.000,--- (
 - Ville : 270,--- (
 - Droits d'inscription : 190,--- (3.188,50
 - Chambre de Commerce : 900,--- (
 - Divers : 675,--- (

.../...

BUDGET prévisionnel 1945

- Dépenses:	2977,40		
- Recettes:	2977,40		
- Reliquat exercice précédent:	617,40)	
- Etat	1000,00)	
- Ville	270,00)	
- Droits d'inscription	190,00)	2.977,40
- Chambre de Commerce	900,00)	

Résultat des Examens. - Les élèves doivent se présenter aux Brevets de maître artisan et de compagnon prévus par la loi du 10 mars 1937 dès que ces examens auront été réglementés.

- Subvention demandée en 1945: 1000 frs
- en 1944 - demandée : 1000
- accordée: 1000

La Commission donne un avis favorable pour une subvention de: 1.000 frs.

-c0o-

SOCIETE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE LILLE ET ENVIRONS

8, boulevard Louis XIV, LILLE

1;- Cours Professionnels et de Perfectionnement pour employés de Commerce et de Banque - Cours supérieurs d'experts-comptables.

La notice est régulièrement établie. Les pièces justificatives des dépenses sont tenues par M. l'Econome de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers.

Le nombre d'heures de cours par semaine est 44 1/2 (en 1943: 38 1/2)

Le nombre des élèves est de 350 pour les employés de Commerce et de Banque (en 1943: 384), de 34 pour les Experts-Comptables (en 1943: 30)

Prix de revient d'un élève : Commerce Banque : 185
Experts-Comptables: 566

<u>Résultats des examens en 1944</u>	<u>Présentés</u>	<u>Reçus</u>
C.A.P. Commis de comptabilité	17	12
- Banque	24	17
- Brevet Professionnel Comptable	14	5
- " Banque	4	2
Experts comptables	7	3

Comme pour les autres cours de Lille, ces résultats ne sont pas des résultats normaux. Les causes sont générales et identiques/

- Difficultés de fonctionnement durant l'année scolaire:
(alertes - bombardements aériens)
- arrêt des cours au début de mai
- report en novembre de la session d'examen

BUDGET 1944

- Dépenses	:	91.351,85	
- Recettes	:	100.378,--	
		- Reliquat exercice précédent	3.878,90)
		- Etat	50.000,--)
		- Taxe	46.387,--) 100.878
		- Divers	112,10)

BUDGET prévisionnel 1945

- Dépenses	:	128.900	
- Recettes	:	128.900	
		- Reliquat exercice précédent	9.526,15)
		- Etat	75.000,--)
		- Taxe	44.300,--) 128.900
		- Divers	73,85)

La subvention d'Etat demandée pour 1945 est de

75.000 (en 1943, demandée: 45.000)
accordée: 50.000)

II.- COURS DE PERFECTIONNEMENT DE LA METALLURGIE

La notice est régulièrement établie

Le nombre hebdomadaire d'heures de cours est de 82 1/2
(en 1943: 63)

Celui des élèves : 473 (en 1943: 412)

Le nombre des auditeurs n'est pas indiqué.

Prix de revient d'un élève: 265

Résultats des examens 1944

- Brevet Professionnel, présentés	:	5	Reçus:	3
- C.A.P.	:	43	"	18

Résultats anoramux dus aux causes indiquées ci-dessus;

Budget 1944

- Dépenses	:	109.213,70	
- Recettes	:	100.823,--	
		- Etat :	70.000
		- Taxes:	30.823

Excédent des dépenses : 8.390,70

/.....

BUDGET PREVISIONNEL 1945

- Dépenses : 209.880
- Recettes : 209.880
- Etat : 180.000
- Taxe : 29.880

L'augmentation des dépenses est motivée par :

- 1°- La réouverture prévue de certains cours.
- 2°- Le dédoublement des sections de 4^e et 5^e années préparatoires au Brevet Professionnel.
- 3°- Le rajustement des traitements du personnel.

La subvention demandée en 1945 est de : 180.000 Frs.

(en 1943 - demandée : 75.000)
accordée : 70.000)

La commission donne un avis favorable pour une subvention de 180.000 Frs.

o
o o

Déclarations d'ouverture d'écoles privées d'enseignement technique et de cours professionnels privés.

Suivant les dispositions de l'article 26 de la loi du 28 Juillet 1919 et de l'article 37 de la dite loi modifiée par le décret du 24 Mai 1938, le service a reçu les déclarations d'ouverture suivantes:

Le 30 Mars 1944: de l'Ecole Notre Dame d'Annay, 76 rue de l'Hôpital Militaire, cours professionnels commerciaux et industriels, dirigée par Mme Le Chevalier Fanny (Soeur Sainte Johanna).

Le 31 Mai 1944 : de l'Ecole TILLIER BROYANT, 5 bis et 7 rue du Palais Rihour, cours professionnels commerciaux, dirigée par Mme TILLIER ESPERANDIEU.

Le 11 Juillet 1944 : de l'Ecole de Coiffure 18 rue de Paris dirigée par Mme Marguerite LEFEBVRE.

Le 7 Février 1945 : de l'Ecole de coupe, mode, sténo-dactylo, 1 rue Basse dirigée par Monsieur Arthur BLANCHARD.

Les enquêtes réglementaires sur l'hygiène des locaux et sur la moralité n'ayant donné lieu à aucune observation défavorable, M. le Maire n'a pas formé opposition et les dossiers ont été transmis à la Préfecture dans les délais impartis.

Sur la proposition du Président, la Commission prend acte de ces informations.

Organisation des examens du C.A.P. - Centre de Lille - Conséquences de l'application de l'arrêté ministériel du 17 Décembre 1943

Lors de sa réunion du 25 Février 1945, la Commission Locale Professionnelle a examiné la nouvelle réglementation du C.A.P. Industriel, Arrêté ministériel du 17/12/43, considérant:

1°- que les épreuves déterminées par le règlement (article I) comprenant des épreuves nouvelles non prévues par le Règlement et les programmes des C.A.P. dans le département du Nord approuvés

.... /

par le Comité Départemental le II Janvier 1922 et appliqués depuis cette date conformément à la loi du 25 Juillet 1919.

- rédaction simple
- calcul
- hygiène pratique et législation
- prévention des accidents.

2°- qu'en vertu de l'article 2, ce règlement est applicable à tous les examens organisés en 1944.

3°- que ces examens ne pourront avoir lieu dans des conditions normales que lorsque les programmes auront été établis pour les matières nouvelles, et que ces programmes auront été régulièrement enseignés.

4°- que la date tardive à laquelle ce règlement a été connu des intéressés - 15 Février 1944 - ne permet pas en temps opportun l'élaboration des programmes et la création des cours supplémentaires nécessaires.

5°- que les conditions actuelles de fonctionnement des cours ne permettent pas l'augmentation des horaires réduits par les alertes, les règles relatives à la défense passive, la consommation d'électricité et.....

a émis les vœux suivants:

1° vœu - que l'application de l'arrêté du 17 Décembre 1943 soit reportée aux examens qui seront organisés en 1945.

Que les programmes précis soient établis et communiqués aux centres de préparation aux C.A.P. dans des délais suffisants pour permettre l'application de la réforme.

prie M. le Maire de Lille, Président de la Commission Locale Professionnelle de vouloir bien transmettre ce vœu à M. le Préfet du Nord, Président du Comité Départemental de l'Enseignement Technique.

2° vœu -

La Commission locale Professionnelle de Lille après avoir pris connaissance de l'arrêté du 17 Décembre 1943 portant le Règlement général des C.A.P. pour toutes les professions autres que celles relevant du Commerce et du Travail de Bureau, considérant :

I - que les épreuves déterminées par le règlement annexé (Art. I) comprennent des épreuves nouvelles non prévues par le règlement et les programmes des C.A.P. dans le département du Nord approuvés par le Comité Départemental le II Janvier 1922 et appliqués depuis cette date conformément à la loi du 25 Juillet 1919.

- rédaction simple
- calcul
- hygiène pratique et législation
- prévention des accidents

II - qu'en vertu de l'art. 2 ce règlement est applicable à tous les examens organisés en 1944.

demande à l'Administration Municipale de la Ville de Lille de vouloir bien, dans le plus bref délai possible, inscrire au budget des Cours Professionnels Municipaux de garçons et filles, les crédits indispensables à la création des cours nouveaux.

Français - calcul - hygiène pratique et puériculture- législation
prévention des accidents.

nécessaires pour l'enseignement des matières nouvelles figurent parmi les épreuves déterminées par l'arrêté ministériel du 17 Décembre 1943.

Des propositions détaillées et motivées seront transmises à l'Administration municipale par Madame la Directrice et M. le Directeur des Cours.

Ces vœux ont été communiqués à M. le Préfet du Nord et le Comité Départemental de l'Enseignement technique du Nord dans sa réunion du 17/3/44 a demandé à M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Education nationale que l'application de l'Arrêté susvisé soit reportée à la première session qui sera organisée après la fin des hostilités.

Aucune nouvelle instruction ministérielle n'étant intervenue pour exiger l'application de l'arrêté susvisé, M. BLANQUART et Melle d'ESTREES décident de s'en tenir au programme limitatif.

QUESTIONS DIVERSES.-

M. BLANQUART fait remarquer qu'il est infiniment regrettable de constater l'immoralité des enfants d'âge scolaire et particulièrement le commerce noir effectué en ville par ces derniers. Il cite tout spécialement le trafic qu'il est possible de voir chaque jour dans un établissement de la rue du Sec Arembault, dénommé Omnium Sports, M. BROUX déplore la carence de la police et il se propose de saisir l'Administration Municipale de cette question afin qu'une enquête soit effectuée et qu'un rapport soit déposé à la préfecture en vue de faire prendre les mesures qui s'imposent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h.20.

Le Secrétaire :

Le Président :

V. DE BAÏE

VU F. BROUX

Le Chef de la 4ème Division
VANDENHENDE.